

Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 22 mai 2023

Délibération N° 49

Objet : Subventions 2023

Exposé des motifs :

Conformément au règlement intérieur de la CCI, l'Assemblée Générale doit valider l'octroi des subventions sur l'exercice 2023. Cette délibération vient en complément de celle du 27/03/23 qui avait présenté des délibérations pour un montant total de 189.400 euros.

<i>Euros</i>	Subventions 2022 (AG 14/11/22)	Subventions 2023 (AG 27/03/23)	Complément Subventions 2023
Entreprendre dans l'Ouest (ex-JRCE)	57 500	57 500	
ADERE (Asso réseau Plato)	28 000	28 000	
Fédération du Commerce et de l'Artisanat des Pays de Redon et Sud Vilaine	10 000	10 000	
Breizh Mobilité décarbonnée		1 000	
Association Vitré Atout	8 000	8 000	
Campus Marches de Bretagne	32 000	32 000	
Club du Commerce Fougères	10 000	8 400	
Fougères Agglomération - Campagne "Être, au bon endroit"		2 000	
Si tous les ports du monde (Etonnants Créateurs)		2 000	
Fédération du Commerce Pays de Saint Malo	10 500	2 812	
Association Faculté des Métiers _ Subvention de fonctionnement	29 000	29 000	
Association des Meilleurs Ouvriers de France (MOF)	500	500	
Rebond 35		2 000	
Association des Juges Rennes (Tribunal de commerce)	3 000	3 000	
Association des Juges Saint Malo (Tribunal de commerce)	3 000	3 000	
CJD	1 500		2 000
TOTAL		189 212	2 000
		191 212	

Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée Générale de valider, pour l'exercice 2023, les subventions pour un montant total de 191 212 euros, et dans la limite des montants proposés pour chacune.

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission des finances réunie le 11 mai 2023.



Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 15 mai 2023.

Délibération soumise au vote :

Quorum : 29
Exprimés : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 29

Le Secrétaire,

Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,

Jean-Philippe Crocq